

• Le 20 mai, procédant pour la quatrième fois à l'examen administratif de l'affaire de droits compensateurs touchant le porc vivant, un groupe spécial binational de règlement des différends (ALE) a tranché en faveur des appels interjetés par le Canada, le gouvernement du Québec et l'industrie canadienne. Le groupe spécial a jugé que le département du Commerce n'avait pas justifié sa décision selon laquelle les programmes canadiens, en l'occurrence les programmes tripartites de stabilisation, constituaient des subventions pouvant donner lieu à des mesures compensatoires. Le département du Commerce a 60 jours pour se représenter devant le groupe spécial, après révision de sa décision.

• Dans le dossier de la vérification des véhicules Honda par le Service américain des douanes, le Canada a proposé la tenue d'une troisième série de consultations en juin. Il demandera la conduite d'un examen par un groupe binational créé en vertu de l'ALE si ces consultations ne donnent pas de résultat satisfaisant. En mars, le Service américain des douanes a déclaré les voitures Honda non conformes aux règles d'origine de l'ALE. Le Canada est en profond désaccord avec les interprétations unilatérales qui ont motivé cette conclusion.

• Le groupe spécial binational qui se penche sur les frais d'intérêts non hypothécaires doit présenter son rapport le 8 juin. Le Canada a demandé au groupe de confirmer que ces coûts devraient être compris dans les coûts directs de traitement lorsque l'on se sert des règles d'origine de l'ALE sur la teneur.

• La troisième et dernière série de négociations sur l'élimination accélérée de certains droits de douane prévue dans l'ALE progresse. Le Canada et les États-Unis se sont échangé leurs listes initiales. Une liste consolidée doit être publiée dans la Gazette du Canada d'ici la mi-juin.

• Des consultations sur le lait ultra-haute température (UHT) se sont tenues en mai. Le Canada envisage de demander la formation d'un groupe spécial binational. Porto Rico a fermé son marché aux exportations

canadiennes de lait UHT en modifiant ses règlements sanitaires.

GOUVERNEMENT

• En ce qui concerne l'imposition de droits antidumping et de droits compensateurs sur le magnésium importé du Canada, la décision finale du département du Commerce, qui aurait dû être rendue le 18 mai, a été reportée au 6 juillet à la demande des exportateurs canadiens. Dans sa décision préliminaire, le Département avait conclu à l'existence de marges de dumping et de subventions d'un peu moins de 66 % au total. Le Canada poursuit sa démarche au GATT.

• Le 30 avril, une décision du GATT confirmait le bien-fondé de la plupart des plaintes faites par le Canada quant aux pratiques discriminatoires des gouvernements fédéral et d'États américains à l'égard du commerce de la bière. Depuis, le Canada presse les membres du GATT d'adopter le rapport du groupe spécial à la prochaine réunion du Conseil en juin. Dans le cas de la décision du groupe spécial du GATT sur les pratiques canadiennes, une première série de discussions techniques a eu lieu au début de mai en vue de la mise en oeuvre de l'accord de principe intervenu à la fin d'avril entre les États-Unis et le Canada.

• L'industrie sidérurgique américaine a publiquement fait savoir son intention d'engager de nombreuses actions pour pratiques commerciales déloyales à l'encontre des importations de produits de l'acier laminé de plus de vingt pays qui n'ont pas encore été identifiés. Elle pourrait bien inclure les exportations canadiennes pour augmenter le total des importations et ainsi renforcer les arguments en faveur de l'existence d'un préjudice. L'ambassade et l'industrie canadienne essaient d'éviter que le Canada ne soit visé par ces actions.

• En ce qui concerne l'enquête visant l'institution de droits compensateurs sur les sismographes portatifs importés du Canada, le département du Commerce a rendu, le 8 mai, une décision préliminaire faisant état d'un taux de 0,02 % (minime, donc ne compte pas) pour une société et de 32,4 % pour une autre. L'enquête s'est terminée le 29 mai lorsque l'industrie américaine a retiré sa plainte.